



Processus d'audit

SYSTÈMES DE MANAGEMENT ISO 9001- 2015



Prise de contact avec l'audité

Environ 3 à 4 semaines avant l'audit, l'auditeur prendra contact avec l'organisme candidat



Planification de l'audit

A minima 14 jours calendaires avant la date de l'audit, l'auditeur communiquera à l'organisme le plan de l'audit par mail.



Conduite de la réunion d'ouverture

Cette réunion d'ouverture a pour objectif de fournir une courte explication sur la façon dont les activités d'audit vont se dérouler.



Audit

L'audit initial est composé d'une étape 1 et 2 :

1. Analyse des documents, évaluation des conditions du site et échanges avec le personnel pour préparer l'étape 2. Réalisable à distance ou sur site.
2. Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité du système de management.

L'audit de renouvellement est composé seulement de l'étape 2.

Le candidat ou client certifié doit fournir toutes les preuves attestant de la conformité au référentiel, sur demande de l'auditeur.



Constatation(s) d'audit

L'auditeur évaluera les preuves d'audit par rapport aux critères d'audit pour élaborer les constatations d'audit.
Point Fort - Pistes d'amélioration - Points sensibles
Non-conformité mineure/majeure



Conclusions

A la fin de l'audit, le responsable d'audit procédera à une revue des constats, une mise en accord des actions de suivi et l'élaboration d'un programme pour le(s) futur(s) audit(s)



Réunion de clôture

L'auditeur présentera les constatations et les conclusions de l'audit de sorte que la direction de l'audité les comprenne et les accepte.



Réponses aux NCs

L'organisme candidat/certifié devra répondre aux non-conformités et établir un plan d'action dans un délai maximal de 30 jours calendaires à compter de leur réception.

NC mineures mise en œuvre sous 6 mois et vérifiées à la surveillance

NC majeure mise en oeuvre sous 3 mois et vérifiées sous 3 mois par échange documentaire ou audit complémentaire

Préparation et diffusion du rapport

Les conclusions d'audit sont consignées dans un rapport, qui sera corrigé et diffusé au client sous un délais de 3 semaines maximum.



Informations de certification

CERTIFICATION ISO 9001:2015



PROCESSUS D'OCTROI ET DE REFUS DE LA CERTIFICATION

QUALITIA Certification procède à la revue de toutes les informations et de tous les résultats relatifs à l'évaluation, puis statue sur la décision de certification dans les 15 jours suivants la réception du rapport et des non-conformités levées le cas échéant. En cas de refus, le client sera averti en précisant les raisons du refus de la certification. QUALITIA Certification s'assurera de fournir les documents de certification au client certifié par mail.

PROCESSUS DE MAINTIEN ET DE RÉTABLISSEMENT DE LA CERTIFICATION



La démarche est similaire au processus d'octroi de la certification. Le rétablissement d'une certification n'est possible qu'à l'issue d'une suspension (défaut de paiement, absence de réalisation de l'audit de surveillance et absence de réponse aux non-conformités).



PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION

Le renouvellement de la certification suppose la réalisation d'un audit de renouvellement sur place avant la date d'échéance du certificat. Cet audit donne lieu à l'obtention d'un nouveau certificat.

La décision de renouvellement intervient avant l'expiration de la certification, c'est pourquoi, afin de prévenir d'éventuelles non-conformité(s) majeure(s) à traiter, la date de l'audit devra être fixée au moins 4 mois avant la date d'échéance du certificat.

En cas de renouvellement, la nouvelle décision de certification prend effet le lendemain de la date d'échéance du précédent certificat.

L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA CERTIFICATION



QUALITIA Certification entreprend une revue de la candidature et détermine toute activité d'audit nécessaire pour décider de la possibilité ou non, d'accorder l'extension.

Cette démarche peut être effectuée au même moment que l'audit de surveillance.

La date de début et la date de fin de certification restent inchangées, dans la mesure où l'extension de certification n'a pour effet d'étendre la durée de la certification délivrée.



PROCESSUS DE SUSPENSION/ RETRAIT ET DE RÉDUCTION DE LA PORTÉE DE LA CERTIFICATION

Dans le cas d'une suspension de certification, l'entreprise devra mettre en œuvre les actions correctives nécessaires à la levée de la non-conformité. A défaut de mise en œuvre des actions correctives sous 3 mois après la suspension, la certification sera retirée ou réduite. Un nouvel audit initial de certification sera nécessaire pour reprendre les démarches de certification.

Dans le cas d'une réduction de la portée de la certification, QUALITIA Certification mettra à jour l'ensemble de sa documentation et communiquera au client de façon claire sur la réduction de la portée de sa certification afin que les informations soient communiquées de façon claire au public.

LE RÉTABLISSEMENT D'UNE CERTIFICATION N'EST POSSIBLE QU'À L'ISSUE D'UNE SUSPENSION



Lorsque l'organisme est suspendu pour défaut de :

- Règlement : la certification pourra être rétablie dès lors que la preuve du règlement aura été reçue. (Sa prise en compte par les autorités compétentes peut prendre jusqu'à 48H.)
- Réalisation d'audit de surveillance : la certification pourra être rétablie à condition que cet audit soit réalisé sous 3 mois. (A compter de la date de décision de suspension.)
- Absence de réponse aux non-conformités constatées lors de l'audit de surveillance, la certification pourra être rétablie à condition que le traitement des non-conformités attendu intervienne dans les 3 mois. (A compter de la date de décision de suspension.)

Pour rappel : A défaut de mise en œuvre des actions correctives sous 3 mois après la suspension, la certification sera retirée ou réduite.